

Pas de paix durable à Chypre sans renonciation à l'hégémonie turque

par Marios L. Evriviades

Aujourd'hui, les responsables de l'Otan prêchent à tout-va le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Ukraine pour mieux fustiger la Russie. Ils oublient bizarrement les vertus de ces beaux principes dès lors qu'on évoque la situation de Chypre et le bienfondé de l'État chypriote à vouloir bénéficier des mêmes droits. Ils n'ont pas le moindre mot pour blâmer la Turquie pourtant comptable de l'occupation militaire de la moitié nord de l'île depuis 1974. Le professeur Marios Evriviades réexamine le plan mis en œuvre par Ankara et analyse les causes de son fiasco.

RÉSEAU VOLTAIRE | ATHÈNES (GRÈCE) | 12 AVRIL 2014

ENGLISH



Quarante ans après leur forfait, les Turcs ont réalisé, au bout du compte, que la partie de l'île qu'ils avaient envahie n'était pas la bonne. Les gisements d'hydrocarbures, qui constituent l'essentiel des richesses énergétiques de Chypre, ont été trouvés au large de la côte méridionale, dans la Zone économique réservée (ZEE) de l'État chypriote [1]. Ils n'ont pas été trouvés dans la partie nord de l'île, passée sous le contrôle d'Ankara en 1974 après un assaut massif

de l'armée turque, dûment équipée et entraînée par l'Otan. Depuis lors, durant des décennies, les dirigeants turcs ont soutenu, sans discontinuer, que la question chypriote, quelle qu'en ait été la teneur, avait été définitivement réglée en 1974. À présent, ils n'en sont plus aussi sûrs, et se sont transformés en apôtres des négociations de paix. C'est, du moins, ce qu'ils voudraient faire croire.

Il y a là une double ironie. Si l'on en croit la propagande distillée par Ankara en 1974, leur intervention n'était en rien une invasion. Pour la Turquie, Il s'agissait tout bonnement du lancement d'une « opération de maintien de la paix » pour préserver la sécurité de ses coreligionnaires, prétendument menacés d'un massacre imminent et à la merci de leurs compatriotes assoiffés de sang. C'est donc la partie sud de l'île qu'ils auraient dû attaquer d'emblée, et non la partie nord. C'est en effet dans les provinces méridionales de Limassol et de Paphos que résidaient l'immense majorité des 100 000 Chypriotes turcs prétendument menacés. Ils ne vivaient pas dans la péninsule de Karpas, au Nord-Est, ni dans la région de Morphou, au Nord-Ouest, ciblées l'une et l'autre par l'attaque turque de 1974.

En fait, on dénombrait, à l'époque, près de 200 000 Chypriotes grecs autochtones dans la partie de l'île qu'occupe actuellement l'armée turque. Cela représentait le double de l'ensemble de la population chypriote turque alors répartie sur tout le territoire de l'île, sans, du reste, constituer nulle part un groupe ethnique majoritaire, à part dans quelques rares villages. Aucune espèce de menace ne semblait peser sur les Chypriotes turcs, et à plus forte raison rien qui puisse ressembler à la menace d'un massacre (la « menace d'un génocide » est l'expression préférée par Ankara), lorsque la junte au pouvoir à Athènes tenta de renverser le gouvernement légitime de l'île en déclenchant le coup d'État du 15 juillet 1974 (qui allait servir de prétexte à Ankara pour envahir le nord de l'île cinq jours plus tard) .

De réels affrontements intercommunautaires intervinrent de façon sporadique en 1963-64-65, et en 1967, après l'accession de Chypre à l'indépendance (intervenue le 16 juin 1960, mettant un

terme à la colonisation britannique imposée à l'île en 1878). On prend le risque de se fourvoyer si on accorde plus de crédit qu'il n'en faut à la présentation des Chypriotes grecs comme les auteurs de troubles de l'époque. Admettons. Peut-être était-ce le cas. Néanmoins, ceux qui portent ces accusations gagneraient à consulter la thèse posthume de Richard A. Patrick, un Canadien de la Force de maintien de la paix envoyée par l'Onu à Chypre, reconverti ultérieurement dans la recherche universitaire. Cet ouvrage s'intitule : *La Géographie politique et le conflit chypriote, 1963-1971*. Richard A. Patrick a mené à bien un minutieux travail de terrain pour répertorier les pertes en vies humaines, tout spécialement celles survenues dans la communauté chypriote turque de 1963 à 1971. Il présente, à l'appui de ce travail, toute une série de documents des Nations unies, des rapports internationaux, des rapports de police et des mémoires locaux répertoriant les décès enregistrés. Il n'est pas possible d'examiner ici, dans le détail, toutes ces informations. Je peux toutefois affirmer que la réalité des chiffres établie par Richard A. Patrick apporte un démenti radical aux prétendus récits du « massacre » ou du « génocide ». J'ajoute qu'on ne peut taxer cet universitaire d'avoir eu la moindre prévention en faveur des Chypriotes grecs.

Ce qui mérite d'être relevé, c'est que, de 1968 jusqu'au 20 juillet 1974, aucun combat interethnique n'a été rapporté à Chypre, ni aucun décès concomitant à ce type d'incident, ni d'un côté, ni de l'autre, à l'exception d'un décès accidentel au début des années 1970. Je mets quiconque au défi de prouver le contraire. D'ailleurs, qui donc a dit que le coup d'État de 1974 était une affaire interne à la partie chypriote grecque, et ne concernait en rien les Chypriotes turcs ? Nul autre que feu Rauf Raif Denktaş [2]. On le vérifiera aisément en consultant les enregistrements recueillis par la CIA auprès de ses services d'information émettant à l'étranger, présents sur l'île depuis 1947.



L'invasion turque de 1974 était un acte de guerre contre la République de Chypre, poursuivant un double objectif. Il fallait créer de toutes pièces de bonnes raisons pour justifier et soutenir le projet politique turc, que les réalités du terrain et la géographie se refusaient à fournir à Ankara. Les Chypriotes turcs, disséminés sur toute la surface de l'île, ne constituaient nulle part une majorité, ni dans aucune des six provinces de Chypre, ni ailleurs. Cette réalité ethnique et géographique réduisait à néant la pièce maîtresse de la rhétorique turque arguant que l'île devait être divisée en deux secteurs géographiques distincts, facilitant ainsi la partition de l'île. L'invasion avait donc un objectif politique précis : la conquête de la partie septentrionale de Chypre afin d'y établir une réalité géographique nouvelle à partir de laquelle la partition pourrait être mise en œuvre.

Si la conquête était une condition nécessaire à la réalisation de cet objectif, elle n'était pas pour autant suffisante. La condition idoine, c'était la suite. C'était la série d'évènements et de changements survenus dans le sillage de l'invasion, et planifiés à cet effet. Ainsi, la Turquie organisa le nettoyage ethnique de la région conquise. Elle la débarrassa des Chypriotes grecs autochtones qui constituaient jusqu'alors la majorité de la population, et s'employa parallèlement au « rassemblement » des Chypriotes turcs éparpillés sur toute la surface de l'île. Autrement dit, les Chypriotes grecs qui avaient toujours vécu dans cette la région ne sont pas devenus des réfugiés en raison des aléas tragiques de la guerre. Ils sont devenus des réfugiés parce que c'était l'objectif même de la guerre. Si on ne les avait pas contraints à quitter leurs maisons, leur nombre serait resté très

supérieur à celui des Chypriotes turcs, à raison de deux pour un, ruinant ainsi les plans d'Ankara malgré la conquête de 38 % du territoire de l'île et le déplacement forcé de la population chypriote turque dans les zones occupées.

Soulignons encore que si Ankara avait vraiment voulu, par son intervention armée, assurer la protection des Chypriotes turcs, comme elle le prétendait, [Comme les Chypriotes grecs, ils n'ont été victimes d'agressions et de sévices qu'après l'invasion turque du mois de juillet, et pas avant] les envahisseurs turcs auraient dû progresser vers le sud, à partir des territoires conquis. Ils auraient pu, de cette façon, sécuriser les districts de Limassol et Paphos où résidait la plus grande partie de la population chypriote turque. Au lieu de cela, durant leur offensive du mois d'août, les forces turques ont progressé vers l'Est et vers l'Ouest, parachevant ainsi la partition de l'île et expulsant dans le même temps la population indigène.

L'objectif stratégique de l'invasion turque était la destruction de l'État chypriote, dont Ankara s'était pourtant engagée à soutenir l'indépendance et l'intégrité territoriale dans les accords signés en 1960 [3]. Cette partie du plan n'eut pas le même succès que l'épuration ethnique engagée par ailleurs. Elle échoua lamentablement. L'État chypriote survécut à l'assaut des forces turques mais aussi à toutes les tentatives ultérieures d'Ankara, renouvelées obstinément, pour remettre en cause sa légitimité. Il obtint en outre son intégration dans l'Union européenne et en exerça même la présidence durant six mois, au cours de l'année 2012, au grand regret d'Ankara. Tirant les leçons de son incapacité à remettre en cause la légitimité de l'État chypriote, la Turquie annula purement et simplement les négociations organisées sous l'égide de l'Onu [« **L'occupation favorite de l'ONU** », et « **Pas de volonté locale, pas de possibilité** » », par Shlomo Avineri, *Jerusalem Post* (Israël), Réseau Voltaire, 27 avril et 1er mars 2004.]. Certaines chancelleries occidentales, y compris le secrétariat des Nations unies, s'empressèrent d'exonérer Ankara de cette avanie et d'en reporter le blâme sur leur bête noire préférée.

Pourtant, il y a bel et bien un problème politique à résoudre à

Chypre. Il dure depuis des décennies et mérite d'être pris en compte et résolu, d'abord et avant tout dans l'intérêt des Chypriotes qui, en l'espace de deux générations, ont connu les affres d'une rébellion anticolonialiste, d'une guerre civile, d'un coup d'État et d'une invasion étrangère.

Deux conditions sont nécessaires à l'établissement d'une paix durable à Chypre. En premier lieu, les soutiens occidentaux d'Ankara —je veux dire par là Washington et Londres, principalement— doivent renoncer à leur approche partisane de la question chypriote. Ils doivent également renoncer aux stratagèmes grossiers qu'ils déploient pour précipiter à marche forcée la population chypriote grecque, toujours majoritaire, dans l'entonnoir d'une paix turque, comme ils ont tenté de le faire sans succès en 2004, avec le plan Annan voué à la perte de l'État chypriote. À Chypre, le principal obstacle à la paix, ce n'est pas la soi-disant intransigeance de la composante majoritaire de la population. C'est, sans conteste, la présence outrageante sur l'île des 40 000 soldats turcs entraînés et équipés par l'Otan. La faconde, la mauvaise foi, l'hypocrisie de l'Occident (dont la récente crise de Crimée vient de fournir une illustre démonstration) resteront impuissantes à entamer cette vérité là. La Turquie doit pour sa part renoncer à régler les problèmes d'une communauté aux dépens de l'autre et ne plus considérer Chypre, tout aussi injustement, comme l'une de ses anciennes satrapies.

Ceux qui ont, depuis des décennies, des idées toutes faites sur la question chypriote, trouveront sans doute ces conditions extravagantes. Mais le sont-elles vraiment ? Les forces d'occupation indonésienne n'ont-elles pas dû se retirer du Timor oriental ? Les Soviétiques n'ont-ils pas été contraints de quitter l'Afghanistan ? Les États-Uniens n'ont-ils pas été obligés de partir du Vietnam, et, plus récemment, de l'Irak ? Les Israéliens n'ont-ils pas dû, en l'an 2000, renoncer à maintenir leur occupation du Sud du Liban ? Pourquoi l'éléphant turc serait-il, lui, autorisé à piétiner Chypre des décennies durant ? La Turquie est-elle la « vache sacrée » de l'Occident ? Les dirigeants occidentaux ont-ils des ambitions inavouées pour la Turquie, qu'ils se gardent égoïstement de révéler au monde ?



Pourquoi sont-ils tous d'accord pour clamer qu'il ne peut y avoir de solution à la crise en Ukraine et en Crimée sans restauration du pouvoir légitime, sans exclure l'usage de la force ou la menace d'y recourir ? Pourquoi demandent-ils tous, en chœur, le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance de l'Ukraine ? Comment les porte-drapeaux d'une telle campagne (les Britanniques et les États-Uniens) ont-ils pu se forger la conviction inepte qu'Ankara est en droit de tracer à Chypre des lignes rouges à ne pas franchir ? Comment de tels apôtres du respect du droit des peuples et de l'intégrité territoriale des États peuvent-ils prétendre que l'occupation militaire de Chypre par la Turquie doit se poursuivre, et même, être garantie par des « traités internationaux » ? On ne s'étonnera guère qu'ils ne soient pas parvenus à faire partager ces convictions à l'écrasante majorité des Chypriotes qui doivent à la Turquie l'anéantissement, en 1974, de 1 % de leur population.

Le négociateur qui représente la partie chypriote grecque, dans les discussions qui viennent tout juste de redémarrer, répète à l'envi, qu'un « alignement heureux des étoiles » pourrait intervenir dans cette conjoncture favorable, favorisant ainsi l'émergence d'une solution où tout le monde serait gagnant. Ce sont apparemment les gisements prometteurs d'hydrocarbures, découverts dans la Zone économique exclusive (ZEE), au large des côtes méridionales de l'île, qui ont engendré ce bel optimisme qu'affichent pareillement le président chypriote et la soi-disant communauté internationale.

On laissera à la sagacité du lecteur le soin de trouver une réponse à la question que chacun est en droit de se poser : Ankara se

serait-il soudain transformé en « apôtre de la paix » si les réserves d'hydrocarbures avaient été découvertes au nord de l'île, et pas au sud ? On rappellera néanmoins qu'Ankara a soutenu pendant des décennies que la question chypriote avait été résolue par « l'opération de rétablissement de la paix » mise en œuvre en 1974. Le fil rouge qui sous-tend le scénario gagnant-gagnant dont on nous vante aujourd'hui les mérites, c'est la mise en place possible, sous la houlette de l'Occident, d'un sous-système de sécurité régional en Méditerranée, associant Chypre, Israël, la Turquie et la Grèce, avec, pour cimenter le tout, les perspectives offertes par l'exploitation des gisements d'hydrocarbures. Ce dessein prend tout son sens quand on le réfère au contexte des crises qui affectent parallèlement le Proche-Orient et aujourd'hui l'Ukraine, où les enjeux énergétiques impactent fortement les questions liées à la sécurité, faisant planer des dangers d'une envergure imprévisible. La concrétisation des projets de coopération en cours pour la paix et la sécurité dans cette région serait évidemment un événement heureux. Toutefois, pour qu'un tel système de sécurité soit viable, il doit bénéficier d'une légitimité incontestable. Il doit donc être construit sur la réciprocité, l'égalité, le respect entre les différents partenaires, et être en adéquation avec les règlements, et les institutions politiques et sociales qui prévalent en Europe. Les autocrates n'y ont pas leur place. C'est l'heure de vérité. Il est temps que les uns et les autres montrent ce dont ils sont capables.

Marios L. Evriviades

Traduction
Gérard Jeannesson

[1] « [Le bassin du Levant et Israël – une nouvelle donne géopolitique ?](#) » et « [Tensions croissantes pour l'énergie en Mer Égée](#) », par F. William Engdahl, *Réseau Voltaire*, 29 mai et 22 juin 2012.

[2] Président de la République turque de Chypre nord autoproclamée du 20 juin 1976 au 17 avril 2005.

[3] La République de Chypre obtint son indépendance du Royaume Uni le 16 août 1960. Cette indépendance est garantie par un traité signé le même jour à Nicosie par le Royaume-Uni, la Grèce et la Turquie. Une clause de ce traité prévoit que l'ancienne puissance coloniale conserve deux bases souveraines au Sud et à l'Est de l'île où 4 200 soldats britanniques sont stationnés. L'article 1 du traité énonce que :

« La République de Chypre s'engage à assurer le maintien de son indépendance, de son intégrité territoriale et de sa sécurité, ainsi que le respect de sa constitution. Elle assume l'obligation de ne participer intégralement ou partiellement à aucune union politique ou économique avec quelque État que ce soit. Dans ce sens, elle déclare interdite toute activité de

nature à favoriser directement ou indirectement aussi bien l'union avec tout autre État que le partage de l'île. »

L'article 2 du traité stipule en outre que :

« La Grèce, le Royaume-Uni et la Turquie assument également l'obligation d'interdire, pour ce qui relève d'eux, toute activité ayant pour but directement ou indirectement aussi bien l'Union de Chypre avec tout autre État que le partage de l'île. »

Source : « Pas de paix durable à Chypre sans renonciation à l'hégémonie turque », par Marios L. Evriviades, Traduction Gérard Jeannesson, *Réseau Voltaire*, 12 avril 2014, www.voltairenet.org/article183195.html